



LE COLOMBIER-PIGEONNIER-RUCHER DE PEONE

L'Association Péone-Patrimoine s'est intéressée depuis quelques temps à une petite tour ronde située à La Parra¹ dont l'ancienneté est attestée par une inscription sur le vieux plâtre à côté de la porte d'entrée qui indique "1679" précédée d'une flèche plusieurs fois barrée².

Il ne convient pas de conclure que la date sus-mentionnée soit obligatoirement celle de la construction de l'édifice, qui peut être antérieure. Il s'agit éventuellement et seulement d'une rénovation ou d'un changement d'utilisation, ou les deux à la fois. En effet, en l'état actuel intérieur, la tour semble avoir eu deux usages, simultanés ou non : colombier/pigeonnier et rucher. Toute autre interprétation antérieure à ceux-ci ne peut faire que l'objet de suppositions dont l'argumentation doit être laissée à des spécialistes. Par ailleurs, et malheureusement, en l'état de dépouillement pourtant imposant des documents que nous avons consultés, aucune mention, et de l'existence, et de l'utilisation de cette tour n'a été trouvée avant le cadastre de 1868, ce qui est relativement récent.

Dernièrement, monsieur Gourdon, dont l'activité concernant le passé et les usages de Péone est bien connue, nous avait demandé s'il était possible de rechercher au long des âges les différents propriétaires de cette tour. De prime abord, nous avons pensé que cette entreprise était vouée à l'échec eu égard aux lacunes de la documentation concernant les possessions familiales. En effet, et en premier lieu, près de cent années séparent le Cadastre "Napoléon" de 1868 et le dernier cadastre de l'Ancien Régime de 1776. Seuls, éventuellement, les actes notariés rédigés uniquement à Guillaumes à partir de 1815/1820 pouvaient apporter une indication intermédiaire quant aux transferts de propriété. Ensuite, à partir de 1776, et en remontant dans le temps, les différentes certifications de possession des Cadastres successifs³ étaient sans cartes, sans numérotation, et indiquaient seulement les confins des terres avec leurs voisins, ne faisant pas mention des bâtiments à l'exception notable de celui de 1703, qui énumérait toutes les maisons et quelques autres édifices, sans avoir la prétention, pour ceux-ci, d'être exhaustif. Il pouvait donc s'agir, selon le cas, non seulement de points réels d'habitation, mais encore de granges, remises, garages, abris divers encore que nous avons tendance à penser que tout ce qui n'était pas spécifiquement une maison (avec écurie et fenil, ou un moulin et une étable) avait été négligé. Là encore, entre les dates des cadastres, les actes notariés de l'insinuation sarde pouvaient seuls servir d'appoint intermédiaire. Ces difficultés paraissaient très sérieuses. Mais la visite inopinée du bâtiment accordée gracieusement par la propriétaire actuelle, madame Lambert, au début du mois d'octobre 2011 a emporté la conviction qu'il convenait au moins d'essayer de reconstituer quelles étaient les personnes qui avaient possédé cet édifice.

Trois axes de recherches décomposent donc l'exposé. Le premier se termine à 1868 et un peu antérieurement : il est sans équivoque aucune. Le second remonte de 1868 à 1679, date de l'inscription sur la tour dont il a été question plus haut : il concerne la période où l'existence du bâtiment est certaine. Le troisième enfin, qui présuppose une construction antérieure à 1679, débroussaille la propriété sur laquelle aurait été construit l'édifice et ce jusqu'au début du XVII^e siècle. En deçà de ce siècle, aucun indice ne nous est connu à ce sujet...

Le pigeonnier/colombier/rucher figure sur le cadastre actuel sous le numéro 302 section AB. Il est également indiqué en 1913 et 1868 au cadastre "Napoléon" sous le numéro 931^{bis} section B.

L'actuelle propriétaire a hérité de l'édifice de son oncle Clary Lucien Clémentin, mort en 2000, époux de Marie-Romaine Pons (annexe 2). Ce dernier avait acheté en 1963 La Parra, y compris la Tour, à Jean-Lucien Clary.

1° D'actuellement à 1868 : C'est la même famille des Clary "Miquel" qui, à partir de 1963 a détenu les terrains jusqu'au Cadastre "Napoléon" inclus. Ils ont appartenu successivement à Jean, père de Jean-Lucien, fils de Jean-Baptiste "Miquel" lequel succédait à son père François "Miquel" Clary vivant en 1868. L'extrait du cadastre de 1913, ainsi que celui de 1868 mentionne expressément l'existence du "colombier" (indication dans les deux documents) et leurs propriétaires (lieu-dit "La Parran"). Là s'arrête la certitude absolue de la possession.

2° De 1868 à 1679 : Nous faisons part au renvoi (4) des réserves qui pourraient être soulevées quant à la transmission de la propriété durant ces deux siècles⁴. Cependant, à défaut de certitude complète, l'attestation de tous les cadastres consultés et de tous les actes notariés de l'insinuation sarde témoigne d'une part de la continuité des possessions de la famille Clary "Miquel" à La Parran et, d'autre part, de l'absence de transactions notariées à ce sujet effectuées par la même famille et ce, jusqu'en 1714. A cette date, une discussion sera engagée plus loin.

Pour l'instant, et toujours en remontant génération après génération on trouve le père de François "Miquel" Clary, Jean-Baptiste "Miquel" décédé en 1832 qui figure comme ayant en 1823 des bois, taillis et chênes pour une superficie de 200 cannes⁵ à La Parran selon un recensement des bois de la commune⁶. Cela confirme, malgré le hiatus important de 45 ans par rapport à François "Miquel" Clary, l'implantation de cette famille en ce lieu, faute de cadastre descriptif. Cela est d'ailleurs corroboré par son premier ascendant, Jean-Michel Clary (celui qui a donné un surnom à sa descendance), mort en 1817 qui est crédité d'un bâtiment et de terres au même endroit pour une superficie de 1 starate et 7 moturale⁷ soit 1736 m², espace suffisant pour inclure le pigeonnier/rucher non indiqué⁸. De plus, ce même propriétaire est déclaré au cadastre de 1776⁹, comme ayant La Parran avec une mention supplémentaire "Nogiera Redona"¹⁰, ce qui suppose une surface relativement importante et ses voisins sont Barralis et Belleudi, une "buisserie" ressemblant fort à celle décrite en 1823 (voir paragraphe plus haut). A noter que ce même personnage possède au moins une parcelle à Issiassauve, lieu-dit jouxtant La Parran.

Le père de Jean-Michel Clary, Pierre-Paul interrompt le surnom de "Miquel" qui a été inauguré par son fils. Situé dans le temps entre le cadastre de 1776 où figure son fils et celui de 1735¹¹ où est mentionné son père, il n'est naturellement pas fait mention de ses propriétés dans l'intervalle qu'il a héritées de son ascendant immédiat, Jacques Clary. Celui-ci possède La Parran avec pour voisine la famille Barralis. Son assiette d'imposition, pour cette seule possession est de deux sous sur les neuf qu'il totalise : c'est dire l'importance, au moins en valeur, de celle-ci. Fait particulier, il a de nouveau rassemblé l'héritage de la famille divisé avec ses deux frères célibataires et ce par testaments de 1714 et de 1723. Il a même, en sus, un terrain déclaré La Parran O sŷ Issiassauve¹². Il est déclaré "*signor*" et a été syndic de Péone. Il s'agit en principe d'un personnage local marquant et la possession d'un "colombier" serait bien dans l'ordre habituel d'une certaine différence de statut. Par ailleurs, le cadastre de 1714¹³ de son frère Pierre, décédé en 1723 et dont il est l'héritier indique la même assiette d'imposition pour la Parran qu'en 1735, soit 2 sous¹⁴, ce qui est le signe qu'aucune amputation n'a eu lieu sur le terrain en cause.

Une sérieuse interruption d'environ trente ans (1680/1714) jette quelque trouble dans la succession des terres de La Parran. Ni le cadastre de 1703¹⁵, pourtant le plus détaillé de l'Ancien Régime, ni celui de 1684¹⁶ ne laissent apparaître de propriété des trois frères Clary, Jacques, Pierre et Jean au lieu-dit qui nous intéresse. Par contre, le dernier des documents, celui de 1670/80¹⁷ fait ressurgir la possession de La Parran, chez Mathieu Clary, notaire et père des trois frères susnommés avec des voisins identiques à ceux détectés auparavant, à savoir les familles Barralis et Belleudi. Que doit-on en penser ? Négligences dans l'établissement des cadastres ? Difficultés ou controverses dans les successions ? Mauvaises prises de données ? Nous ne pouvons nous prononcer.

On trouve dans ces trente années litigieuses, qui sont aussi celles où est incluse la date de 1679 inscrite sur la tour, une possession aux cadastres 1670/80 et 1703, à La Parran de Pierre Belleudi, révérend, beau-frère de Mathieu Clary et oncle de ses fils Jacques et Pierre, à qui il a d'ailleurs légué ses biens en 1713 avec rappel en 1722¹⁸. Il apparaît en fin de compte qu'à partir de 1713, il y a eu fusion des terrains de Mathieu Clary et du révérend Pierre Belleudi au profit des fils de Mathieu.

En conclusion, en 1679, assez certainement, le colombier appartenait soit à Mathieu Clary, soit à Pierre Belleudy.

La longue suite de propriétaires depuis 1868 et cités ci-dessus s'appuie en résumé :

- Sur l'appartenance certaine de la tour aux Clary "Miquel".
- Sur la suite ininterrompue de possessions de terrains à La Parran depuis cette date jusqu'en 1714 attribués à cette famille.
- Sur l'absence de transactions notariées en plus ou en moins concernant ce lieu-dit en ce qui concerne ces Clary.
- Apparemment, et de surcroît, et au moins au XVIII^e siècle sur une assiette d'imposition foncière identique.

Ces faits font moins qu'une certitude et plus qu'une probabilité¹⁹.

3° De 1679 au début du XVII^e siècle :

Le colombier est attesté en 1679 : a-t-il été construit à cette date ou seulement rénové ?

Dans le premier cas, c'est soit Mathieu Clary notaire, soit le révérend Pierre Belleudy qui l'ont fait édifier : l'aisance qu'on leur suppose de par leur position sociale leur a permis de le faire.

Dans le second cas, et ce n'est guère qu'une hypothèse, quels en étaient les propriétaires antérieurs ?

De même que les terrains entourant le colombier ont été déduits à partir de l'indication certaine du cadastre de 1868 et ce, jusqu'à l'orée du XVIII^e siècle, identiquement, sur cette base étayée, il convient de rechercher, à partir de cette dernière donnée, la dévolution des mêmes biens par hérédité ou par alliance.

Deux familles étaient à ce moment en cause : les Clary (Mathieu) et les Belleudy (révérend Pierre). Seul, apparemment, le réseau familial permet de remonter les avoirs par héritage ou alliances et à l'intérieur de ces lignées, les acquisitions éventuelles. L'annexe n° 4 indique les imbrications survenues au XVII^e siècle entre elles ainsi que les successions plus que probables.

Pour la famille Clary, en amont de Mathieu, les actes notariés l'intéressant ne font pas état d'une quelconque possession à La Parran, ce qui ne veut pas dire absolument qu'elle n'existait pas. Par contre le mariage de ce notaire avec Catherine Belleudi en 1643²⁰ la fait entrer en un "clan" qui a été très présent en ce lieu. On peut même supposer, bien que l'acte notarié du mariage n'attribue que de l'argent en dot à l'épousée, que des arrangements immédiats ou ultérieurs aient inclus une ou plusieurs terres, en concurrence avec celles possédées par le révérend Pierre Belleudy, cité plus haut. Car Catherine Belleudy était sœur du révérend Pierre Belleudy et d'Antoine Belleudy ce dernier un des personnages locaux les plus importants de la dernière moitié du XVII^e siècle, enrichi à la fois par un héritage important et une gestion de ses avoirs, qui paraît sans faute.

Ces deux beaux-frères de Mathieu Clary étaient les héritiers de Gioanito Belleudy, dont le père, Pierre, est indiqué comme ayant possédé au moins une parcelle à La Parran²¹, mais qui, marié deux fois, a acquis pour ses fils Antoine, Pierre et un autre Pierre, de part ses épouses successives de grands biens au même lieu. La première épouse, Catherine

Payan est l'héritière unique de son père et son enfant Antoine possède ses biens en 1632²²; la deuxième épouse Berthomaietta Barralis laisse ses biens à La Parran à ses deux fils prénommés tous les deux Pierre, le premier étant le révérend cité plus haut, le deuxième se trouvant être l'héritier acceptant le nom de Barralis, bien que Belleudy, le relevant et le perpétuant jusqu'au XIX^e siècle ^{23 24}.

La conjonction de ces successions et mariages font des Belleudi, Barralis, Payan, et éventuellement Clary (Petre) les premiers possesseurs connus de l'emplacement où a été érigée la tour dans le premier quart du XVII^e siècle²⁵. Il ne nous est pas possible de formuler une autre hypothèse qui nous renverrait au XVI^e siècle.

La recherche de propriété qui a fait l'objet de cet essai est basée, dans sa grande partie, sur des hypothèses déductives raisonnées. L'abondance des documents consultés, nous a permis de construire une suite de personnages cohérents possédant le colombier à La Parran, mais ces investigations ne sont pas exhaustives (pour le passé qu'est-ce qui peut se dire définitif ?). Des révélations nouvelles sont possibles, ne serait-ce que lors d'un examen plus approfondi de l'intérieur et de l'extérieur de l'édifice et la découverte, par exemple, d'initiales, de mots, de signes qui ont jusqu'alors échappé à la perspicacité. Notre travail n'est peut-être qu'une étape pouvant servir de base à d'autres révélations car, même avec le plus grand souci de vraisemblance qui nous a animé, la certitude complète n'a pas été établie...

Note supplémentaire :

Il convient de ne pas croire que seules les familles mentionnées avaient quelques biens à La Parran. D'autres propriétaires existaient que nous avons écartés car ils ne paraissaient pas concernés.

L'annexe 6 donne, pour le XVII^e siècle, quelques éclaircissements non complets car issus seulement, pour les trois quarts du temps, d'actes notariés. Il apparaît par ailleurs, tout au moins au long de l'Ancien Régime, que ces terrains étaient appréciés et bien souvent occupés par des familles parmi les plus notables de la commune.

En conclusion, cette recherche ne prétend pas à l'exactitude absolue. Elle pose des jalons solides tirés de la succession des documents des archives. En étant pointilleux, quelques zones d'ombre, qu'il serait trop long de discuter en cet essai, apparaissent ça et là, à la fin du XVII^e siècle et antérieurement bien qu'une certaine évidence des faits pourrait conforter la démonstration qui est effectuée. La porte est ouverte pour une éventuelle confrontation documentée.

Recherches effectuées par Monsieur Graglia Marcel – Péone – Avril 2012.

Références

Tous actes de catholicité et d'Etat-civil existants :

Naissance : à partir de 1694 ;
Mariages : à partir de 1737 ;
Décès : à partir de 1771.

Tous les cadastres de Péone :

1670/80 – 1684 – 1703 – 1714 – 1735 – 1776 - recensement An VI/1815 – 1868 – 1913.

Tous les actes notariés de l'insinuation sarde d'environ 1620 à 1792.

Tous les actes notariés du canton de Guillaumes concernant Péone de 1815 environ à 1870.

Recensements divers : personnes, bois, etc.

Renvois

¹ Avant le XIX^e siècle : "PARRAN".

² Voir photo annexe n° 1.

³ 1735, 1714, 1703, 1684, 1670/80.

⁴ La documentation en notre possession est la suivante :

Totalité des actes notariés de Guillaumes de 1815 à 1868 ;

Totalité des actes de l'insinuation sarde de 1675 à 1792.

Totalité des cadastres de Péone existants.

La partie de 1815 à 1868 est exhaustive sauf si des actes ont été passés en dehors du canton de Guillaumes ce qui paraît fortement improbable. En effet, après extinction voulue des notariats locaux, la centralisation de l'ensemble des actes du canton de Guillaumes semble s'être totalement réalisée à partir de la chute de l'Empire et il est peu probable que des habitants se soient déplacés dans un autre canton pour effectuer des transferts de propriété, compte-tenu des difficultés de déplacement et du temps qu'il fallait pour ce faire.

Il existe entre 1752 et 1815 des actes notariés de Péone qui n'ont pu être consultés encore. Antérieurement, sous l'Ancien Régime, des actes ont été rédigés et non enregistrés à l'insinuation sarde : ceux-ci n'ont pas tous été relevés faute de temps. De même que plus haut, de 1679 à 1752, les tractations, bien que rares, pouvaient avoir eu lieu, soit à Guillaumes, soit à Beuil, soit ailleurs aux alentours grâce à la présence d'au moins un notaire dans presque toutes les communautés.

C'est dire qu'il peut quand même y avoir quelques possibilités, dans le temps, de changement de propriétaires pour le pigeonnier-rucher concerné qui ne nous est pas connu. Toutefois les arguments présentés dans le texte sont fortement probables à défaut d'être d'une certitude absolue.

⁵ 1 cannes = 2 m² (à confirmer).

⁶ ADAM E8/048.

⁷ 1 starate = sétéré = 1 544 m² ; 1 moturale = moutureau = 96 m².

⁸ ADAM E dépôt 8/049. Ces recensements de terres, entre l'An VI et 1815 sont largement incomplets, en ce qui concerne le nombre de déclarants et le détail des terrains possédés. Nous les présumons fait dans la hâte et dans une période de bouleversements. On peut douter de la véracité des déclarations effectuées, non pas pour les lieux de propriété, mais pour le nombre de parcelles et leur surface réelle.

⁹ Cadastre de 1776 : ADAM E 8/10...125^e inscription.

¹⁰ "Nogiera Redona" : noyeraie ronde. Deux "Nogiera Redona" figurent au cadastre de 1735 comme

propriété d'un Clary "Gabriele" et du "signor" Pierre Richelmi. Il y avait donc plusieurs propriétaires.

¹¹ ADAM E8/09 166^e inscription.

¹² C'est toute l'ambiguïté de deux dénominations placées côté à côté dans leurs confins réciproques et où l'usage hésite entre l'un ou l'autre nom.

¹³ ADAM E8/09 156^e inscription.

¹⁴ L'assiette de calcul de l'impôt foncier à Péone (il Tasso) n'a subi aucun changement durant tout le XVIII^e siècle. Les cadastres successifs se sont bornés, à parcelles égales, ni amputées, ni agrandies de reporter la base de calcul définie en 1703. Ce qui ne veut pas dire que les impôts n'aient pas fluctué au long des années, en plus ou même en moins de façon égale, selon les besoins de la communauté qui fixait, dans son budget prévisionnel, le coefficient à appliquer aux sous de base définis par les cadastres.

¹⁵ ADAM E8/09.

¹⁶ ADAM E8/07.

¹⁷ ADAM E8/07 172^e inscription.

¹⁸. Acte 21/5/1722 C1756 ADAM et testament.

¹⁹ Voir annexe n° 3 : Généalogie sommaire de la famille Clary "Petre" puis "Micquel".

²⁰ Acte n° 165 de 1643 C1745 ADAM.

²¹ Acte du 23/09/1625 C1475 ADAM.

²² Acte du 13/09/1632 c1747 ADAM.

²³ Acte de changement de nom et d'hérédité n° 118 de 1646 C1750 ADAM.

²⁴ Voir annexe n° 4 pour ces imbrications familiales.

²⁵ Tableau essayant de simplifier les familles propriétaires qui nous intéressent. Annexe n° 5.

Note supplémentaire :

Le lecteur peut avoir remarqué que le nom "BELLEUDI" est terminé : soit par un "i", soit par un "y". Cela indique le flou de l'orthographe des noms qui existait avant l'établissement rigide de l'Etat-civil.

Annexe 1



Annexe 2

Actes de naissance de Clary Lucien Clémentin

N° 13
Clary
Lucien Clémentin
 Marié, à Guillaume
 le 17 février 1953 avec
 Marie Romaine Pons
 Décédé à Guillaume
 le 15 octobre 2000.

MAIRIE D Seon ARRONDISSEMENT D Siget Chiniars
 Du Dix huit janvier l'an mil neuf cent dix, à dix heures du matin
 ACTE DE NAISSANCE de Clary Lucien Clémentin
 né à Seon, le dix sept courant
 à une heure 0 du matin, fils de Clary Sébastien
vingt sept ans, profession de cultivateur
 âgé de vingt sept ans, domicilié à
 et de Bellucio Sidonie son épouse légitime
 profession de ménagère
 âgée de quarante sept ans, domiciliée à Seon
 Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe masculin
 Sur la déclaration à moi faite par Bellucio Sidonie
 âgé de vingt trois ans, profession de Garde Champêtre
 domicilié à Seon
 Premier témoin Benoit Harus, âgé de cinquante ans,
 profession de cultivateur domicilié à Seon
 Second témoin Clary Fortun, âgé de vingt cinq ans,
 profession de muniier domicilié à Seon
 CONSTATÉ, suivant la loi, par moi, Clary Pierre marié de Seon
 remplissant les fonctions d'Officier de l'État Civil, et lecture du présent acte a été donnée
 à la partie déclarante et aux témoins qui ont signé avec moi
Approuvé trois mois révolus.
Bellucio Sidonie Clary Clary